



VILLE
D'ARPAJON

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2014**

L'An Deux Mille Quatorze le vingt huit mai, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Arpajon, Salle des Mariages, sous la Présidence de Monsieur Christian BÉRAUD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BÉRAUD, Maire, Mme LUFT, Mme TAUNAY, Mme BRAQUET, M. BOUCHAMA, M. DE ALMEIDA, Mme BLONDIAUX, Mme ENIZAN, M. COUVRAT Maires-adjoints

M. MEZGHRANI, Mme KENDIRGI, Mme BEAUDEQUIN, M. BAC, M. VU TRAN, M. FOURNIER, Mme PREVIDI-PRIOUL, Mme ALMEIDA, Mme LEBEAULT, M. TWISHIME, Mme EDOUARD, Mme KRIMI-HENRY, M. LAPIERRE, Mme GUEDON, M. MATHIEU, M. CORNET, M. CRUZILLAC, M. SEVESTRE, M. BUFFLE, Mme JUILLE Conseillers Municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. DARRAS par Mme BRAQUET
M. DUBOIS par M. DE ALMEIDA
M. FICHEUX par M. COUVRAT
Mme BUDET par M. MATHIEU

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ

Madame Martine BRAQUET est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DÉLIBÉRATION n°63/2014 du 28 mai 2014

OBJET : Décisions du Maire prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

PREND ACTE des décisions n°10/2014, n°11/2014, et n°12/2014, prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n°25/2014 du 11 avril 2014 portant délégation d'attribution au Maire,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°64/2014 du 28 mai 2014

OBJET : Constitution d'une Commission municipale d'attribution des logements sociaux

DECIDE de la création d'une Commission d'attribution des logements sociaux,

DESIGNE 8 membres au sein du Conseil municipal, en plus du Maire Président de droit :

- membres de la liste « Agir avec vous » :
 - o Marie-Christine Blondiaux
 - o Solange Enizan
 - o Christine Luft
 - o Manuela Almeida
 - o Francine Beaudequin
 - o Aline Lebeault
- membre de la liste « Arpajon, ma vie, ma ville » : Arnaud Mathieu
- membre de la liste « Arpajon Bleu Marine » : Vanessa Juille

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n°65/2014 du 28 mai 2014

OBJET : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°49/2008 du 15 mai 2008 portant adoption du règlement intérieur, et le règlement qui y était annexé,

ADOpte le règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu'annexé à la présente délibération,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à 28 voix pour et 5 abstentions

DÉLIBÉRATION n°66/2014

OBJET : Centre Communal d'Action Sociale – Election au Conseil d'Administration des membres du conseil municipal

RAPPELLE que le Maire est président de droit du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

APPELLE au dépôt des listes de candidature,

INDIQUE que trois listes sont déposées :

Liste « Agir avec vous » :	Marie-Christine Blondiaux
	Christine Luft
	Solange Enizan
	Manuela Almeida
	Aline Lebeault
	Francine Beaudequin
	Innocent Twishime
	Bernard Dubois

Liste « Arpajon, ma vie, ma ville » : Arnaud Mathieu

Liste « Arpajon Bleu Marine » : Alain Buffle

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à un scrutin secret,

PROCEDE à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

PROCLAME élus les membres suivants :

- Liste « Agir avec vous » : 6 sièges
Marie-Christine Blondiaux
Christine Luft
Solange Enizan
Manuela Almeida
Aline Lebeault
Francine Beaudequin
- Liste « Arpajon, ma vie, ma ville » : 1 siège
Arnaud Mathieu
- Liste « Arpajon Bleu Marine » : 1 siège
Alain Buffle

RAPPELLE que les membres issus de la société civile seront nommés par arrêté du Maire,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n°67/2014 du 28 mai 2014

OBJET : Constitution de la Commission consultative des services publics locaux

APPROUVE la constitution d'une Commission consultative des services publics locaux,

DESIGNE comme représentants du Conseil Municipal :

Président : Christian Béraud

Membres titulaires :

Liste « AGIR AVEC VOUS » Rachid Bouchama
Sarah Krimi-Henry
Thierry Ficheux

Liste « MA VIE, MA VILLE » Gabriel Cruzillac

Liste « ARPAJON BLEU MARINE » Alain Buffle

Membres suppléants :

Liste « AGIR AVEC VOUS » Martine Braquet
Maxime Darras
Daniel Couvrat

Liste « MA VIE, MA VILLE » Arnaud Mathieu

Liste « ARPAJON BLEU MARINE » Vanessa Juille

DESIGNE comme représentants d'associations locales :

- association « Arpajon Renouveau » : Michel Daoudi,
- association « Les Jardiniers de France » : Jean-Bernard Saunier,
- association « Epinoche du Val d'Orge » : Armand Charbonnier,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n°68/2014

OBJET : Cimetière - Reprise des concessions à l'état d'abandon

PRONONCE la reprise des concessions ou des sépultures lorsque l'acte de concession fait défaut, définitivement constatées à l'état d'abandon entérinée par le procès-verbal du 20 mars 2014,

AUTORISE le Maire à prendre un arrêté municipal de reprise des terrains affectés à ces concessions ou sépultures,

DIT qu'aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans les sépultures reprises à compter de la présente délibération,

DIT que les terrains repris, une fois libérés de tout corps, seront remis en service par la Ville pour de nouvelles sépultures,

CHARGE Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n°69/2014

OBJET : Constitution de la Commission communale des impôts directs – Proposition au Directeur départemental des finances publiques

PROPOSE à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques, afin de constituer la Commission communale des impôts directs, la liste des contribuables suivants :

TITULAIRES :

BRAQUET Martine
RADIGUET DE LA BASTAIE Patrick
GRISEZ MOREL Elisabeth
BEAUDEQUIN Francine
LEVECQUE Madeleine
LEVALLET Maxime
LUFT Christine
KONING Yvan
SELLIER Christian
ROCHER Lionel
CRINIÈRE Bernard
REGNIER Brigitte
GAZAGNE Françoise
CHAPART Thibaut
CRUZILLAC Gabriel
JULIAN Maryse (OLLAINVILLE)

SUPPLEANTS :

COUVRAT Daniel
LESTER Pascal
NORET Jacky
CASTILLO Jocelyne
DUBOIS Isabelle
TRAVAILLE Jean
ENIZAN Solange
DAOUDI Michel
ABADIE Jacqueline
CHICHE Michèle
HERVE Fernand
GALOUCHKO Isabelle
JOLY Annabelle

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n°70/2014

OBJET : Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) – Désignation des représentants communaux

DESIGNE les représentants suivants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges instituée par la Communauté de communes de l'Arpajonnais :

- Christian Béraud,
- Pascal Fournier,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n°71/2014

OBJET : Anciens ateliers municipaux - Création d'une issue de secours supplémentaire et d'une terrasse - Autorisation donnée au Maire pour le dépôt d'un permis de démolir

AUTORISE le Maire à déposer un permis de démolir les locaux suivants situés 29 rue Dauvilliers, parcelle AE191, anciens ateliers municipaux :

- appentis situé en façade arrière, donnant sur l'Orge,
- local associatif utilisé par le Club de pétanque,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents,

DONNE POUVOIR au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à 32 voix pour et 1 abstention

DÉLIBÉRATION n°72/2014 du 28 mai 2014

OBJET : Aménagement d'un dispositif de ventilation mécanique contrôlée au sein de l'école maternelle « La Rémarde » - Autorisation donnée au Maire de solliciter la réserve parlementaire pour le financement de l'opération

APPROUVE la demande de subvention de la commune au titre de la réserve parlementaire au taux maximum pour l'aménagement d'un dispositif de ventilation mécanique contrôlée au sein de l'école « La Rémarde »,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer tous documents y afférents,

S'ENGAGE à inscrire les dépenses et recettes aux articles correspondants du Budget Communal de l'exercice 2014.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité


Le Maire,
Christian BÉRAUD.